

# Le travail en éclats

**Comme le note Dominique Guibert, « Le sarkozysme n'est pas qu'un libéralisme, c'est aussi un interventionnisme au service des plus aisés. » Voici quelques illustrations, tirées du sort fait au salariat.**

**P**arce que les droits sociaux sont indissociables des libertés civiles, *L'Etat des droits de l'Homme en France 2008* s'attache à cerner la nature de la politique sociale du gouvernement. Néolibérale, certes. Mais, selon Dominique Guibert, cela va au-delà. Après avoir survolé les multiples maltraitances du dialogue social par l'équipe gouvernementale, il se penche sur le sort réservé à la statistique publique, outil indispensable d'un ordre social démocratique : « *L'année 2007 fut une année de chiffres et a été l'occasion de remettre en question des indicateurs couramment utilisés. Nombre de controverses ont montré l'importance, pour le citoyen, de ne pas se contenter des résultats bruts et de pouvoir critiquer la façon dont les statistiques sont conçues. La prégnance*

*de cette question est attestée par un sondage de la toute fin 2007, qui indique que, pour la première fois depuis l'élection présidentielle de mai, une majorité de Français serait mécontente du Président et que, en particulier sur le pouvoir d'achat, la confiance envers les statistiques officielles n'existe pas.* »

## **Chômage : cherchez le responsable**

L'article s'attarde sur un exemple, emblématique, celui du traitement fait au chômage : « *A force de vouloir prouver, par un indice synthétique, l'avancée de la politique publique en matière d'emploi, le gouvernement a nourri le soupçon de partialité, voire de mensonge. Tant les organisations syndicales que les associations de chômeurs, mais aussi une association créée ad hoc, l'ACDC (Les Autres Chiffres du chômage), ont pu facilement démontrer que l'in-*

*dicateur du taux de chômage en France sous-estimait gravement la réalité.* »<sup>(1)</sup>

... Et de récapituler les politiques publiques d'emploi et de lutte contre le chômage : « *L'offensive gouvernementale s'est développée selon trois axes : d'abord, le détricotage des 35 heures, sous prétexte qu'il n'y aurait pas eu de créations d'emplois et que cela pesait trop dans le budget de l'Etat; ensuite, la recherche de la diminution du coût salarial grâce à l'abaissement des charges sur les emplois rémunérés autour du Smic; enfin, la mise en extinction des emplois aidés, dont les emplois-jeunes, en raison, là aussi, de leur coût budgétaire jugé trop élevé. Or le coût des allègements de charges est considérable pour les finances publiques et sociales : il représente une somme cumulée en quatre ans (2002-2005) de plus de quatre-vingts milliards d'euros, alors que*

## **La peur à la rescousse**

La livraison 2008 de *L'Etat des droits de l'Homme* Face à une défense sociale qui ne se dément pas, on assiste à une pénalisation croissante des conflits sociaux tout au long de 2009. Evelyne Sire-Marin en tire le bilan : « *De nombreux salariés peuvent être licenciés à la suite d'actions syndicales, comme certains des quatre cents salariés d'EDF traduits en conseil de discipline à l'automne 2009 pour avoir rétabli l'électricité à des foyers incapables de régler leurs factures. Lors d'actions syndicales, les personnes interpellées sont automatiquement placées en garde à vue, où leur ADN est prélevé pour être fiché au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fneg), la loi prévoyant un an d'emprisonnement en cas de refus.*

*Les infractions qui leur sont reprochées sont le plus souvent, en cas de dommages matériels, des dégradations volontaires en réunion (cinq ans d'emprisonnement encourus), et des outrages et rébellions en réunion contre des policiers (un an encouru). [...]* »<sup>(1)</sup>

Mais cette pénalisation vaut bien au-delà, ainsi que le souligne Jean Danet : « *Chaque soir ou presque, le "fait divers" – qui est en réalité toujours un fait pénal – met l'accent sur des formes bien précises d'insécurité. La réponse systématique par une nouvelle loi à tout fait divers d'importance donne le change. Et l'industrie de la surveillance a connu ces dernières années un beau développement. Bénéfices industriels et bénéfices politiques se confortent en une surenchère sécuritaire. La question*

*est évidemment de savoir jusqu'où. Jusqu'à quel niveau de population incarcérée ? [...] Mais c'est en tout cas toujours de gestion différentielle des illégalismes qu'il est question lorsque, en pleine tempête sécuritaire, et à la veille de pouvoir constater les effets sociaux désastreux d'une crise financière et économique directement liée à des choix faits par les plus puissants, un rapport demandé par la ministre de la Justice proposait de larges dépenalisations sous diverses formes dans le domaine économique et financier, y compris la dépenalisation de l'abus de biens sociaux.* »<sup>(2)</sup>

(1) LDH, *L'Etat des droits de l'Homme en France*, « La justice bafouée », La Découverte, 2010, p. 69.

(2) LDH, *L'Etat des droits de l'Homme en France*, « Une société de surveillance ? », La Découverte, 2009, p. 27.

les résultats en termes d'emplois sont contestés. La faible croissance a favorisé les effets d'aubaine plutôt que les embauches nouvelles. Ce changement d'orientation de la politique de l'emploi, qui a consisté à aider les entreprises plutôt que les personnes en difficulté, n'a pas permis de résorber les files d'attente du chômage dans les quartiers défavorisés.»<sup>(2)</sup>

Après avoir rappelé qu'une politique publique s'appuie sur des services publics financés et administrés, équipés de matériel et dotés de personnel, sur des rentrées fiscales conséquentes, D. Guibert souligne la stratégie constante du gouvernement en matière d'emploi : le renvoi à la responsabilité individuelle. «Alors que le chômage est avant tout le résultat de stratégies patronales maximisant les résultats en utilisant comme seule variable d'ajustement le coût supposé excessif de la main-d'œuvre, [le gouvernement] considère qu'un défaut d'adaptation individuelle est la cause du maintien d'un taux de chômage élevé. Selon cette théorie, c'est parce que les chômeurs bénéficient d'une indemnisation trop longue et trop généreuse que la responsabilisation personnelle ne fonctionne pas. La solution serait donc d'obliger à la réintégration du marché du travail en dégradant les conditions de l'indemnisation et du retour à l'emploi. La politique de l'emploi se réduirait dès lors à une suite d'obligations cumulatives, pour obliger les personnes à accepter une politique d'offre. Ainsi, responsable de lui-même, chaque individu aurait le choix entre ne pas travailler (et à court terme ne rien gagner ou presque), travailler peu, ou "travailler plus pour gagner plus". C'est la logique de la loi dite Tépà, pour "Travail, emploi, pouvoir d'achat".»<sup>(3)</sup>

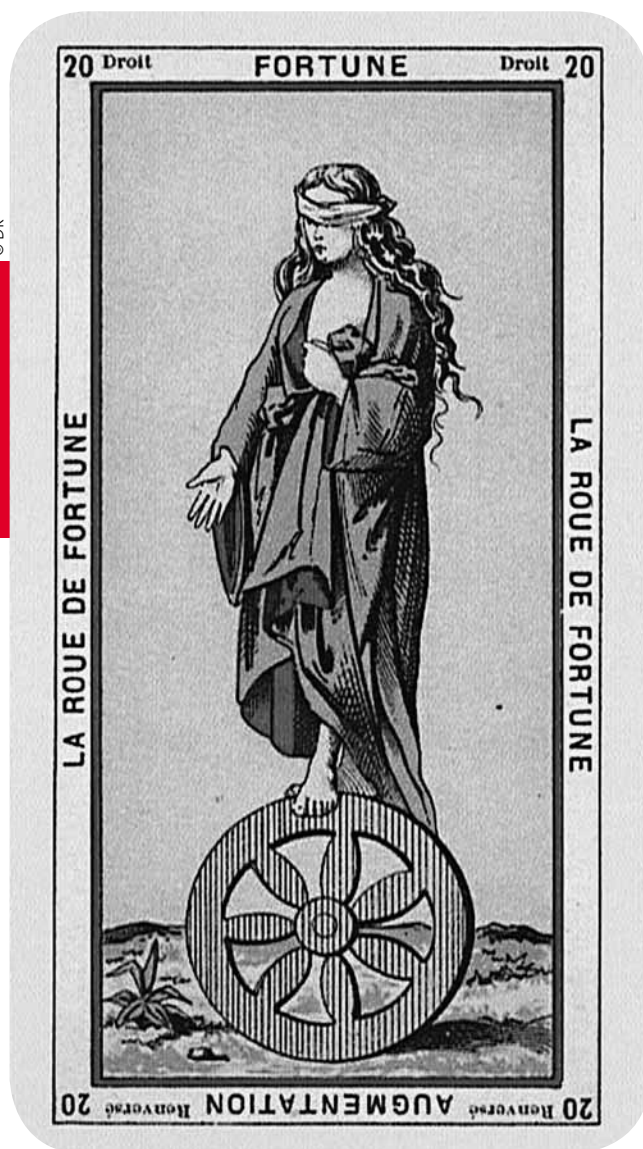
Dans ce contexte, la solidarité, affichée comme une politique réservée aux plus démunis,

**Pour que la responsabilisation personnelle fonctionne, la « solution » serait, selon le gouvernement, d'obliger à la réintégration du marché du travail en dégradant les conditions de l'indemnisation et du retour à l'emploi.**

(D. Guibert)

(1) LDH, L'Etat des droits de l'Homme en France, «Une démocratie asphyxiée», La Découverte, 2008, p. 73.  
 (2) *Ibidem*, p. 77.  
 (3) *Ibid.*, p. 79.  
 (4) *Ibid.*  
 (5) *Ibid.*, p. 81.

© DR



apparaît lourde d'effets pervers : «L'instauration d'un RSA (revenu de solidarité active), censé lisser les effets de seuil entre revenus de substitution et revenus d'activité, ne servira alors qu'à éventuellement adoucir les effets d'une désastreuse individualisation du rapport salarial. [...]

### Rapport salarial : inégalités en hausse

Le droit du travail, en tant qu'il établit un droit collectif à bénéficier de protections qui ne sont pas fondées sur un simple lien individuel mais sur une garantie collective d'égalité de traitement, est remis en cause. C'est lui qui permet de compenser, au moins en partie, l'asymétrie de position, de formation et d'information dont peuvent jouer les donneurs d'ordre dans les entreprises.»<sup>(4)</sup>

On constate d'ailleurs que les inégalités vont s'approfondissant, singulièrement celles qui

procèdent de la répartition des revenus : «La répartition de la part des revenus du travail dans le PIB est profondément inégalitaire. Le revenu des 10 % de foyers les plus riches s'est élevé de 32 % entre 1998 et 2005, pendant que celui des 90 % restants n'augmentait que de 4,6 % [...]. Le pouvoir d'achat de la majorité des habitants de France a donc baissé et l'accroissement observable des inégalités est dû à l'explosion des très hauts salaires et des revenus du patrimoine au cours des dix dernières années, alors que les revenus de l'immense majorité de la population stagnaient. Dans cette période marquée par une très grande diversité du rapport salarial, les calculs en termes de moyenne, sans la précaution d'une répartition par tranche de revenu, masquent la dégradation des conditions de vie des couches sociales les plus fragiles.»<sup>(5)</sup> ●